M. BENTLEY: Vous ne vous souciez guère de la génération actuelle?

M. POULIOT: Nos jours sont révolus.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Le comité est en ce moment saisi d'un crédit portant sur les traitements du personnel et la liste de paie, se chiffrant par \$93,972.

M. POULIOT: Oui, monsieur. Je regrette d'avoir à le déclarer, mais j'ai attendu dix-huit ans pour en parler. Je ne veux déplaire à personne, mais j'ai un devoir à accomplir et j'ai l'intention d'aller au bout. Je veux parler des rapports qui doivent exister entre le premier ministre et ceux qui l'appuient aux Communes.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Ce crédit ne porte pas sur le traitement du premier ministre; tenons-nous en donc au crédit dont nous sommes saisis.

M. POULIOT: Oui, monsieur, et je vais m'en tenir au crédit. J'ai beaucoup de respect pour le président et je ne cherche pas à exprimer ma rancœur,—puisque je n'en ai pas,-ni à manquer de respect. J'agis comme je le fais dans l'espoir que le prochain premier ministre adoptera envers les membres du Parlement une attitude différente de celle dont nous avons été témoins depuis quinze ans. Voilà le rapport entre mes paroles et le crédit à l'étude. Le poste de premier ministre ne devrait pas donner lieu à des tours d'acrobatie. Ce qui importe plus que de se maintenir à ce poste est de jouir de la confiance des membres du Parlement, en les consultant et en leur fournissant l'inspiration qui les fera combattre en faveur d'un programme bien déterminé, ainsi que le faisaient tous ceux pour lesquels j'ai combattu, Laurier, Ernest Lapointe, George P. Graham, Ned Macdonald, Fielding et autres. Le parti libéral se doit de changer son attitude, de cesser de vénérer un seul homme pour revenir à l'ancien régime de collaboration entre tous les membres du Parlement.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Je dois inviter l'honorable député à s'en tenir au crédit à l'étude. Il n'en est plus question du tout.

M. POULIOT: Monsieur le président, le crédit vise les dépenses du cabinet du premier ministre pendant l'année qui se terminera le 31 mars 1949. Qui dépensera cet argent?

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: La rémunération du premier ministre est statutaire et n'est pas comprise dans le crédit à l'étude. Celui-ci ne vise que les traitements du personnel et dépenses afférentes à la liste de paie.

L'honorable député sait qu'en comité les discours doivent rester dans les limites du sujet en délibération, et j'espère qu'il s'en tiendra à cette règle.

M. POULIOT: Précisément et je vous fournirai des explications à ce sujet. Je veux savoir qui donnera des instructions aux fonctionnaires dont les emplois figurent dans la présente liste, d'ici la fin de l'année. Si le poste de premier ministre est statutaire, je ne dis plus un mot.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le traitement est statutaire.

M. POULIOT: Je ne m'occupe pas du traitement.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: J'espère que l'honorable député s'en tiendra au crédit à l'étude.

M. POULIOT: Oui, monsieur le président. La ventilation de ce poste figure à la page 233 du budget des dépenses. On y trouve un adjoint spécial au premier ministre, un secrétaire du bureau du premier ministre, un fonctionnaire de confiance du bureau du premier ministre, un premier commis, des commis principaux, et ainsi de suite. Qui aura la direction de ce service du gouvernement, à compter de la réunion libérale,—si elle a lieu,—jusqu'à la fin de l'exercice financier? Je n'enfreins pas le Règlement en posant cette question, que je pose malgré ma répugnance à le faire. Je l'ai formulée hier encore, car je tiens à savoir si la personne qui dirige actuellement les fonctionnaires dont les titres apparaissent à la page 223 du budget des dépenses continuera de le faire jusqu'à la fin de l'exercice financier et si cette personne entend être candidat au prochain congrès ou de se retirer afin de donner à tous les autres candidats la chance de se présenter.

Je n'insiste pas là-dessus, bien que je puisse en dire bien davantage. Pendant dix-huit ans, j'ai souffert en silence et j'ai comparé les événements d'aujourd'hui avec ce qui se passait autrefois. Je désire que le parti libéral soit aussi fort qu'il l'était auparavant, et je souhaite que mes collègues aient du succès partout au pays. J'aimerais savoir si le premier ministre sera candidat lors du prochain congrès libéral qui aura lieu à Ottawa.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, on me permettra sans doute de répondre à l'honorable député. Je devrai lire attentivement ses remarques dans le hansard, afin de savoir au juste l'objet de ses protestations et ce qu'il désire que je fasse ou que je m'abstienne de faire. Habituellement, l'honorable représentant de Témiscouata et moi nous nous entendons très bien, mais ce